

SOCIAL MIX MEDIA GROUP

Société Anonyme au capital de 414 396,40 euros
Siège Social : 22 bis rue des Volontaires 75015 PARIS

429 699 770 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUI 2013

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 de la société Social Mix Média Group (la « Société »), (ii) d'en affecter le résultat (iii) d'approuver les comptes consolidés établis par la Société pour son compte et celui de ses filiales (le « Groupe » ou le « Groupe SMMG ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amené les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et de comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur. Nous vous précisons également que la Société a établi des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 de manière volontaire.

Enfin, nous vous précisons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

I. Situation et activités du Groupe au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 – Événements importants survenus en 2012 – Résultats de ces activités – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

1. Activités du Groupe et événements importants survenus en 2012

1.1 Activités de la Société

Le chiffre d'affaires de Social Mix Media Group est constitué principalement par l'activité d'agence digitale et en complément par la commercialisation de dispositif media sur ses propres actifs.

L'activité d'agence digitale est facturée soit sous forme de contrats annuels qui comprennent l'accompagnement stratégique et la mise en œuvre de programmes de CRM, de référencement naturel ou payant, d'affiliation, de RTB ou de display ; soit à la performance lors de la réalisation notamment de programmes de conquêtes online.

L'activité media est facturée dans le cadre d'un dispositif global défini avec l'annonceur qui comprend une part de fixe et une part de performance.

Le chiffre d'affaire s'établit à 8.015 K€ en 2012 contre 11.090 K€ en 2011, essentiellement du à l'évolution négative du secteur automobile.

1.2 Activités du Groupe

En 2012, Social Mix Media Group a continué sa stratégie pour bâtir un groupe de communication digitale intégré.

A ce titre, il a renforcé son pôle media sur le marketing mobile en prenant une participation dans Appcity à hauteur de 25% du capital.

2012 a été une année clef dans la construction d'une agence digitale intégrée.

Au cours de l'été, Social Mix Media Group a signé un partenariat stratégique avec Mobile Network Group, pour notamment offrir aux annonceurs un dispositif de CRM mobile puissant.

A l'automne, Social Mix Media Group a racheté les agences interactives du Groupe Lagardère, NextIdea, Nextdata et Nextpremium.

Le groupe dispose ainsi de leviers supplémentaires en e-marketing tels que notamment le référencement (naturel et payant), le CRM, ou l'AdExchange. Il renforce ainsi son savoir-faire en matière de création de sites Internet.

Par cette croissance externe, qui a suivi le rachat de l'activité de Social Mix Media en 2011, le groupe rentre dans le Top Ten des agences digitales indépendantes en France.

1.3 Evénements importants survenus en 2012

28 juin 2012: Changement de nom - Come and Stay devient Social Mix Media Group.

3 juillet 2012 : prise de participation à hauteur de 20% dans Come & Stay Nordic AB, société suédoise, sous contrat de franchise.

25 juillet 2012 : Entrée dans l'univers du mobile avec la prise de participation à hauteur de 25% dans Appcity, premier site indépendant de distribution d'applications mobiles gratuites.

2 octobre 2012 : rachat des 3 agences digitales de Lagardère.

- Nextidea apporte la maîtrise d'autres métiers du web tels que le SEO, le SEM, le design de site, le lien online/terrain.
- Nextdata renforce la part de marché des métiers historiques de Groupe et accroît le portefeuille clients en CRM
- Nextpremium ouvre l'offre des ad-exchange et du RTB

2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés du Groupe

2.1 Résultats des sociétés du Groupe (comptes consolidés)

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10.382.351 Euros contre un chiffre d'affaires consolidé de 11.892.357 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 12,70%.

L'exercice 2012 a notamment été marqué par la baisse du volume d'affaires du secteur automobile (- 60%), et le net recul de l'activité Espagne (-53%).

L'impact de l'acquisition des agences digitales du groupe Lagardère est limité sur l'année 2012, l'entrée dans le périmètre intervenant à compter du quatrième trimestre.

Le résultat d'exploitation 2012 consolidé ressort en perte à hauteur de (1.839.794) Euros contre un bénéfice de 787.605 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier en perte de (132.453) Euros est principalement lié aux intérêts constatés sur le prêt Come & Stay Danemark.

Le résultat exceptionnel ressort en perte de (475.833) Euros, il se compose de charges de réorganisation pour 180 k€ et à la dépréciation d'actifs immobilisés lié au déménagement pour 296 k€.

En 2012, l'impact positif du poste impôts sur les résultats est limité à de 58.564 Euros. Aucun impôt différé n'a été constaté en consolidation sur l'exercice.

L'amortissement net des écart d'acquisition ressort à (493.065) Euros, il se décompose principalement en un amortissement de goodwill de (568.679) Euros pour la filiale danoise et une reprise de badwill de 75.614 Euros sur les entités digitales du groupe Lagardère pour trois mois de présence dans le périmètre.

Le résultat des activités abandonnées est exclusivement lié à l'entité Come & Stay Gmbh et ressort en bénéfice de 93.068 Euros.

Le résultat net part du Groupe ressort en perte de (2.791.979) Euros contre un bénéfice de 1.167.638 Euros.

Le Groupe a maintenu un niveau de trésorerie positif de 2.881.908 Euros en 2012, contre une trésorerie positive de 3.455.897 Euros l'année précédente.

Les acquisitions des sociétés Nextidea, Nextdata, Nextpremium et les prises de participation dans les sociétés Appcity et AB Nordic ont été autofinancées.

2.2 Résultats de la Société (comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires de la Société ressort à 8.014.852 Euros contre 11.090.928 Euros l'année précédente.

La diminution du chiffre d'affaires (-27,74%) s'explique par la baisse de l'activité du secteur automobile.

Le résultat d'exploitation 2012 ressort en perte de (2.056.325) Euros contre un bénéfice de 718.735 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort en perte à (3.993.853) Euros contre un résultat positif de 685.964 Euros l'année précédente.

A la clôture de l'exercice 2012, la trésorerie nette de la société s'élève à 1.803.073 Euros contre 3.799.650 Euros pour l'exercice précédent.

3. Difficultés rencontrées

La chute du marché automobile en 2012 a été la principale difficulté rencontrée sur l'exercice.

En fin d'année, le Groupe a rééquilibré ses activités par l'acquisition des agences digitales du groupe Lagardère.

II. Tableau des Filiales et participations

	% détenu	capitaux propres	Valeur des titres brute	Valeur des titres nette	Prêts et avances	cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat exercice	Dividende encassé
Come&Stay DKH Danemark	100	(2 820) k€	17 907 k€	1 891 k€	1 012 k€	940 k€	690 k€	61 k€	-
Come&Stay S.p.z.o.o Pologne	100	(32) k€	13 k€	13 k€	126 k€	-	354 k€	9 k€	-
Come&Stay Spain SL Espagne	100	(510) k€	3 k€	-	714 k€	-	437 k€	(222) k€	-
Come&Stay AB Nordic Suède	20	740 k€	3 k€	3 k€	-	-	3.109 k€	200 k€	-
Nextedia Impact France	100	1 227 k€	490 k€	490 k€	-	-	7 131 k€	128 k€	-
Nextedia contact France	100	49 k€	245 k€	245 k€	-	-	3 551 k€	(450) k€	-
Nextpremium France	100	(1) k€	-	-	-	-	156 k€	(34) k€	-
Appcity France	25	221 k€	150 k€	150 k€	-	-	326 k€	(85) k€	-

III. Développement, évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le groupe soutient une stratégie ambitieuse et novatrice en portant au cœur du positionnement de son offre une approche « client centric ».

Les développements et intégrations de technologies de pointe permettent à Social Mix Media Group, d'assurer à ses clients l'un des plus forts retours sur investissement.

Cette stratégie a été renforcée début 2013 par le lancement de l'agence Nextedia, avec l'intégration de l'ensemble des métiers.

Le groupe déploie actuellement un volume d'affaires de l'ordre de 18 M€.

Par son développement organique et exogène, Social Mix Media Group s'est structuré et dimensionné pour atteindre son objectif moyen terme de 50 M€ de volume d'affaire d'ici 3 ans.

IV. Résultats et Affectation

La Société enregistre pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 une perte comptable de (3.993.853) Euros.

Nous vous proposons d'affecter le montant de ce résultat déficitaire au poste « Report à nouveau », qui passerait ainsi d'un solde positif de 684 731 Euros à un solde négatif de (3.309.122) Euros.

V. Distribution de dividendes

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucun dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

VI. Dépenses et charges visées à l'article 39- alinéa 2 et 4 du Code Général des Impôts

Conformément à l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons de prendre acte qu'au cours de cet exercice il n'a pas été engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 alinéa 4 du Code Général des Impôts.

VII. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi

Au premier trimestre 2013, Social Mix Media Group a cédé, à un fond d'investissement, la totalité des actions qu'il détenait dans Come & Stay Nordic AB.

En avril 2013, les équipes ont été regroupées sur un même site à Boulogne Billancourt.

VIII. Activités en matière de recherche et de développement

La Société a poursuivi ses activités de recherche et développement pour améliorer les performances techniques des logiciels développés en interne pour la gestion et l'optimisation des campagnes de publicité et de marketing.

Une demande de Crédit Impôt Recherche a été déposée auprès des services fiscaux et auprès du Ministère de la Recherche au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Le montant estimé du crédit d'impôt a été comptabilisé à hauteur de 250.958 Euros. Les charges liées au dépôt de la demande ont été provisionnées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

IX. Description des principaux risques auxquels la Société est confrontée ainsi que de l'utilisation des instruments financiers à terme par la Société

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les suivants :

- Risques liés à l'environnement concurrentiel :

Apparition de nouveaux concurrents ou renforcement des concurrents existants sur le cœur de l'offre de Social Mix Media Group. La Société s'est dotée des moyens de maintenir la qualité de son offre, de son avance technologique et créative grâce à une équipe formée des meilleurs talents du marché, une innovation constante et renouvelée, et une structure extrêmement agile.

- Risques liés aux fournisseurs et aux clients :

Perte de fournisseurs, afin de palier ce risque la Société a mis en place des partenariats stratégiques avec ses fournisseurs clef.

Risque de trop grande dépendance, la Société a su élargir et cibler au plus proche du besoin des clients son vivier de fournisseurs.

Risques d'impayés clients, la Société travaille essentiellement avec des grands comptes, de plus elle s'est dotée d'une réelle politique de crédit management.

- Risques liés à l'internet et à l'envoi de messages via mobile ou email :

La société maintient une veille renforcée qui lui permet d'anticiper les évolutions des technologies et de s'y adapter rapidement en acquérant ou développant les outils les plus à la pointe des nouveautés. La société s'est organisée de façon agile.

- Les risques juridiques :

Liés aux modifications des principales lois relatives au traitement des données à caractère personnel.

L'Europe toutefois dispose d'un cadre juridique commun basé (i) sur la directive européenne du 24 octobre 1995 établissant les nouvelles bases d'un droit spécifique à Internet et (ii) sur les lois régissant le traitement des données personnelles.

Social Mix Media Group par sa connaissance et son adaptation à ces contraintes a acquis la capacité de s'y conformer et de s'y adapter en permanence.

- Les risques financiers ;

Ces risques liés à l'internationalisation sont principalement des risques de change. Ceux-ci sont limités du fait de la faible exposition en terme de volume et de localisation (Europe, Pologne, Danemark).

X. Mesures relatives aux Administrateurs

Nous vous demandons de bien vouloir donner aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Aucun jeton de présence n'a été alloué au titre de l'exercice 2012.

XI. Rapports du Commissaire aux Comptes – Conventions règlementées

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera ses rapports sur les comptes et le bilan ainsi que sur l'ensemble des opérations de l'exercice et plus précisément sur celles visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, que nous soumettons à votre approbation.

Les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice et autorisées préalablement par le conseil d'administration sont les suivantes :

- Un prêt d'un montant nominal de 150.000 euros a été accordé à la filiale Come & Stay Spain SL, détenue à 100% par Social Mix Média Group.
- Un prêt d'un montant nominal de 261.579 euros a été accordé à la filiale Come & Stay Spain SL, détenue à 100% par Social Mix Média Group.
- Un contrat de mandat a été conclu entre CPI et SMMG portant sur l'accompagnement de recherche de cibles d'acquisition pour SMMG.
- L'autorisation d'acquisition du droit lié aux bons de souscription d'actions de l'entité Come & Stay Nordic AB auprès de Come & Stay DKH A/S.
- L'autorisation de signature d'un mandat de vente des actions C&S Nordic AB et du projet de cession de ces actions

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces conventions conformément à l'article L. 225-41 du Code de commerce.

Les conventions suivantes, entrant dans le champ d'application des Articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice n'ont pas faits l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration :

- Une convention de trésorerie a été mise en place le 19 novembre 2012 entre Social Mix Media Group et ses filiales détenues à 100% Nextidea, Nexdata, Nextpremium et Come & Stay Spain SL.
- Facturation de frais de présidence auprès de Nextidea et Nexdata

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces conventions conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

XII. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises du contrôle de telles sociétés

Au cours de l'exercice 2012, la Société a pris des participations à 100% dans les sociétés Nexdata, Nextidea et Nextpremium (antérieurement agence digitales du groupe Lagardère) et à 25% dans le capital d'Appcity.

XIII. Mandataires sociaux

La Société est dirigée par un Conseil d'Administration et des mandataires sociaux dont l'identité est indiquée ci-après, avec mention des mandats ou fonctions exercées dans la Société ou d'autres sociétés durant l'exercice écoulé :

NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES	DATE DE PRENIRE FONCTIONNARI	DUREE ET DATE D'ECHEANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE
Carole WALTER	09/02/2000 statuts constitutifs	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Président du conseil d'administration et Directeur Général	Président du directoire Administrateur unique Administrateur et Directeur Général Administrateur et Directeur Général Directeur Général	Come & Stay Zoo Come & Stay Spain SL Come & Stay DKH A/S Come & Stay facility services A/S Come & Stay GmbH
Mariène LOMBARD	21/01/2005	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Administrateur	Gérante	Sci 16 avenue de la plaine
Pascal CHEVALIER	21/11/2011	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Administrateur Président Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Président et Directeur Général	Netbooster SA CPI SA (holding d'investissement) Mobile Network Group Lead Media Group Web Media Group CTB Immobilier ReWorld Media
Thibault POUTREL	13/12/2001	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Administrateur	Administrateur Gérant Gérant Membre du Conseil de Surveillance Président Administrateur Président	Ingenico SA Diamond Minds Investment SARL Access Consulting SARL Cryptolog Beaubourg Capital SAS Lokad SAS Alderville holding SPRL
Marc DESENFANT	21/11/2011	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Président Président	Come & Stay DKH A/S Come & Stay facility services A/S
Jean Daniel CAMUS	28/06/2012	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Administrateur	Oxco SA Sotep SAS Cross Knowledge Ltd
Vincent FAHMY	28/06/2012	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Gérant Gérant Président Président Directeur Général Administrateur	SC Cemifer 1 H2F Atlinks Group SAS Verdoso Industry 6 Verdoso sas Farinta SAA

Le mandat de Thibault Poutrel arrive à échéance lors de la présente assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous proposons donc de voter le renouvellement de ce mandat à la présente assemblée.

XIV. Contrôle externe

En euros	Groupe Y		Deloitte		Ernst & Young	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	88 150	100%	19 036	69%	6 250	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-		8 408	31%	-	
Sous-total	88 150	100%	27 444	100%	6 250	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Sous-total	-		-		-	
Honoraires des commissaires aux comptes	88 150		27 444		6 250	

XV. Capital social

Au 31 décembre 2012 et à la connaissance de la Société, le capital social de la Société est détenu comme suit :

Nombre de titres en circulation au 31 décembre 2012 : 4.143.964

Nombre de titres	Nombre de droits de vote
Plus de 25%	Plus de 25%
<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Plus de 20%	Plus de 20%
<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Plus de 15%	Plus de 15%
<i>Néant</i>	<i>DLB Investissement : 943.584 droits de vote soit 17,98%</i>
Plus de 10%	Plus de 10%
<i>DLB Investissement : 471.792 titres soit 11,39%</i>	<i>Carole WALTER : 677.622 droits de vote soit 12,91%</i>
Plus de 5%	Plus de 5%
<i>Carole WALTER : 338.811 titres soit 8,18%</i>	<i>Bremonhill Services Ltd : 341.370 droits de vote soit 6,51%</i>

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 25% des actions ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2012.

XVI. Situation boursière au 31 décembre 2012

Nombre de titre en circulation : 4.143.964

Volume total d'échange de titres sur l'année: 1.112.068 titres

Volume moyen journalier d'échange de titres : 6.212 titres

Cours le plus haut sur la période : 2,52 € (le 11 avril 2012)

Cours le plus bas sur la période : 1,58 € (le 6 août 2012)

XVII. Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2012, un seul salarié était inscrit au nominatif pur et détenait une participation au capital social connue de l'entreprise. Ce salarié détenait au 31 décembre 2012, 63.341 actions soit 1,53 % du capital.

Au cours de l'exercice 2012, par décision du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2012, la Société a mis en œuvre un plan de BSPCE (bons de parts de créateurs d'entreprise) en faveur d'un salarié de la Société, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2012.

Au présent rapport est joint le rapport spécial sur les attributions d'options de souscription et d'achat d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce et sur les attributions d'actions gratuites conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-1820 du Code de commerce représentant moins de 3% du capital social de la Société.

XVIII. Opérations réalisées par les dirigeants

Personne	Mandat	type d'opération	date	Prix unitaire	Nombre de titres
Alderville Holding SPRL	Administrateur	Acquisition	21-déc	2,20 €	129 439
Thibault Poutrel	Administrateur	Cession	21-déc	2,20 €	129 439
Marc Désenfant	Administrateur	Cession	20-avril	2,475 €	1 000
Marc Désenfant	Administrateur	Cession	23-avril	2,376 €	1 500
Marc Désenfant	Administrateur	Cession	30-avril	2,376 €	2 228
Marc Désenfant	Administrateur	Cession	02-mai	1,20 €	10
Marc Désenfant	Administrateur	Cession	18-mai	2,20 €	5

XIX. Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

La Société applique des règles de gestion et de paiement différentes selon la catégorie de ses fournisseurs.

Ainsi, les fournisseurs de frais généraux sont réglés à date d'échéance de la facture. Les fournisseurs de bases de données incluses dans les programmes mutualisés de la Société (ou partenaires) sont réglés à 60 jours date de facture. Les délais de règlement du secteur de la communication sont importants et la Société est contrainte de s'y conformer. Au 31 décembre 2012, 39 % des dettes fournisseurs concernent des factures dont l'antériorité de l'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.

XX. Rachat d'actions conformément aux dispositions des Articles L. 225-206 II, L. 225-208 et L.225-209 du Code de commerce

Suite à la décision du Conseil d'administration du 26 mars 2012 en vertu de la huitième résolution de l'Assemblée générale du 17 juin 2011, la Société a acquis dans les limites qui lui avaient été fixées (10.000 actions au prix maximum unitaire de 2,50 € par action) 1.909 actions au prix unitaire moyen de 2,20 € par action au cours de l'exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les rapports présentés par notre Commissaire aux Comptes ainsi que les résolutions qui vous seront proposées au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Paris, le 2 avril 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Annexe 1

Résultats Social Mix Media Group sur les 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	414 396	414 396	414 396	408 396	402 496
b) Nombre d'actions émises	4 143 964	4 143 964	4 143 964	4 083 964	4 024 964
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 014 852	11 090 928	10 960 493	10 382 664	13 479 692
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-1 736 725	1 143 577	99 965	466 950	1 901 385
c) Impôt sur les bénéfices	-283 738				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 736 725	1 143 577	99 965	466 950	1 901 385
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 993 853	685 964	-8 551 766	-3 793 699	-8 842 942
f) Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-

Annexe 2

SOCIAL MIX MEDIA GROUP SA - Tableau des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration au 31 décembre 2012

<i>Date</i>	<i>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</i>	<i>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</i>	<i>Monnaie</i>		
<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Durée de validité</i>	<i>Date</i>		
	<i>Plafond</i>				
AGM du 28 juin 2012 (treizième résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin de procéder à l'émission, dans les conditions prévues aux articles L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce de bons de souscription d'actions, revêtant les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») telles que prévues à l'article 163 bis G du Code général des impôts</p>	<p>La somme de (i) la totalité des BSPCE émis en vertu de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant au 28 juin 2012 un maximum de 29.500 actions de la Société, (ii) la totalité des options de souscription émis en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant au 28 juin 2012 un maximum de 800 actions, (iii) la totalité des actions qui seraient attribuées gratuitement en application de la onzième résolution de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011, (iv) la totalité des BSPCE pouvant être consentis, le cas échéant, en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2012 et (v) des Options de Souscriptions pouvant être consenties, le cas échéant, en vertu de la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2012, ne pourra représenter un nombre total d'actions supérieur à 11,1% du capital social, au jour de la décision du Conseil d'Administration d'émettre des BSPCE.</p>	<p>Dix-huit (18) mois</p>	<p>26 septembre 2012</p>	<p>Attribution de 90.000 BSPCE</p>

<i>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</i>		<i>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</i>	
<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Plafond</i>	<i>Durée de validité</i>
AGM du 28 juin 2012 (quatorzième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin de consentir, à tout moment, en une ou plusieurs fois, aux personnes qu'il déterminera parmi les salariés de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux dans les conditions légales et réglementaires applicables, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital (ci-après, les « Options de Souscription ») et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle conformément aux dispositions légales (ci-après, les « Options d'Achat », et avec les Options de Souscription, les « Options »)	la somme de (i) la totalité des BSPCE émis en vertu de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant au 28 juin 2012 un maximum de 29.500 actions de la Société; (ii) la totalité des options de souscription émis en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant au 28 juin 2012 un maximum de 800 actions; (iii) la totalité des actions qui seraient attribuées gratuitement en application de la onzième résolution de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011; (iv) la totalité des BSPCE pouvant être consentis, le cas échéant, en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2012 et (v) des Options de Souscriptions pouvant être consenties, le cas échéant, en vertu de la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2012, ne pourra représenter un nombre total d'actions supérieur à 11,1% du capital social, au jour de la décision du Conseil d'Administration d'émettre des Options de Souscription ou d'Achat.	Dix-huit (18) mois
AGM du 17 juin 2011 (onzième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées dans les conditions précisées à l'article L.	25.000 actions. Le nombre total des Actions attribuées Gratuites ne peut excéder 10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et le nombre total d'Actions Gratuites attribuées s'imputera sur le plafond global	Trente-huit (38) mois
			Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
			Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

<i>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</i>				<i>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</i>	
<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Plafond</i>	<i>Durée de validité</i>	<i>Date</i>	<i>Montant</i>
	225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société (ci-après, les « Actions Gratuites »)	de 11,1% du capital social prévu aux neuvième et dixième résolutions de l'AGM du 17 juin 2011.			
AGM du 21 novembre 2011 (cinquième résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des actions de préférence	Montant nominal des augmentations de capital : 207.198,20 € et plafond global prévu à la cinquième résolution de l'AGM du 21 novembre 2011. Montant nominal des titres de créance : 207.198,20 €	Vingt-six (26) mois	Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.	
AGM du 21 novembre 2011 (sixième résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des actions de préférence	Plafond global : 207.198,20 € (en nominal). Montant nominal des titres de créance : 207.198,20 €	Vingt-six (26) mois	Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.	

<i>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</i>		<i>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</i>	
<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Plafond</i>	<i>Durée de validité</i>
AGM du 21 novembre 2011 (septième résolution)	Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	<p>Nombre maximum de BSA pouvant être émis : 414.396</p> <p>Nombre maximum de bénéficiaires : 20</p> <p>« Personnes physiques ou personnes morales de droit français ou étranger (i) fournissant des prestations de conseils auprès d'une ou plusieurs sociétés du Groupe Come and Stay à la date du Conseil d'Administration usant de la présente délégation, (ii) agissant pour compte propre et (iii) acceptant de s'associer au développement et à la stratégie du Groupe Come and Stay au moyen d'un investissement financier réel et immédiat ; en ce compris, le cas échéant, tout administrateur faisant partie de cette catégorie »</p> <p>Montant maximum nominal des augmentations de capital à terme : 41.439,64 €</p>	Dix-huit (18) mois
			<p><i>Date</i></p> <p>Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p><i>Montant</i></p>